brossard

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-425-01

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT REG-425 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 26 mai 2020;

CONSIDÉRANT que copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement de même que sa portée;

QUÀ SA SÉANCE DU 16 JUIN 2020, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 26 du règlement REG-425 est modifié par le remplacement du paragraphe (2) par le suivant :

> *« (2) Lorsque la somme est supérieure, pour l'année en cours, à trois cents dollars (300,00 $), celle-ci est payable en quatre versements égaux, soit aux échéances suivantes :*
>
> - *7 février 2020*
> - *7 août 2020*
> - *6 octobre 2020*
> - *7 décembre 2020. »*

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La mairesse, La greffière,

Doreen Assaad Joanne Skelling

brossard

CALENDRIER

RÈGLEMENT REG-425-01

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT REG-420 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020

1	Adoption de l'avis de motion (art. 356 LCV)		2020-05-26
2	Dépôt du projet de règlement		2020-05-26
2	Adoption du règlement (art. 356 LCV)	*À une séance et jour ultérieur de l'avis de motion*	2020-06-16
3	Avis public et certificat de publication d'entrée en vigueur du règlement (art. 362 LCV)	*Après l'adoption du règlement*	2020-06-23
4	**Entrée en vigueur** du règlement (art. 361 LCV)	*La date de publication de l'avis public*	2020-06-23